

REFERENTIEL : Validation des heures de formations des doctorants

Les doctorants rattachés aux Unités de Recherche de l'ED 356 en plus du dispositif d'ensemble proposé par la Direction de la Formation Doctorale et les Ecoles doctorales, peuvent bénéficier de formations, manifestations, proposées par les Unités de recherche et la Maison de la recherche à hauteur d'un maximum de 30 H sur les 100 H globales à réaliser.

Formation scientifique			
Formations	Actions	Nbre d'heures comptabilisées	Attestation
Outils de la thèse Formation HAL, Zotero, Wordpress (et autres)	Présence à une formation	6 H max./jour	Attestation de présence signée du formateur
Séminaire, workshop, ou journée d'étude <i>interne ou extérieur au laboratoire</i>	Présence	1 H par demi-journée	Attestation de présence signée de l'organisateur
	Intervention	3 H (à ajouter au total des heures comptabilisées pour présence)	Attestation d'intervention signée de l'organisateur
Colloque, Congrès (Interne ou externe à AMU)	Présence	1 H par demi-journée	Attestation de présence signée de l'organisateur
	Intervention	5 H (à ajouter au total des heures comptabilisées pour présence)	Attestation d'intervention signée de l'organisateur ou programme faisant apparaître nominativement l'intervention du doctorant/
Ecole d'Été	Présence	17 H	Attestation de présence signée de l'organisateur
Réponse à des appels à projet Fédération/UFR/AMIDEX	/	2 H	Attestation de dépôt signée du directeur de thèse ou de laboratoire
Réponse à des appels Post-Doctorat Contribution à l'organisation d'un colloque/congrès (rédaction appel à communication, rédaction du programme)	/	5 H	Attestation signée de l'organisateur de l'événement
Doctorant élu dans un conseil (labo., ED, CRISIS, UFR...)	Titulaire	6 H par an	
	Suppléant	3 H par an	Attestation signée du directeur du conseil
Cours de Master (Masco) Master Interdisciplinaire en Sciences Cognitives) ou autres		10 H maximum	Attestation signée du responsable de la formation